

Rapport 2023

# Prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles







”

*Enfin, n'ayez pas peur de dire que vous êtes féministes. C'est un mot magnifique, vous savez. C'est un combat valeureux qui n'a jamais versé de sang. Une philosophie qui réinvente des rapports hommes-femmes enfin fondés sur la liberté. Un idéal qui permet d'entrevoir un monde apaisé où les destins des individus ne seraient pas assignés par leur genre ; et où la libération des femmes signifierait aussi celles des hommes, désormais soulagés des diktats de la virilité.*



Gisèle Halimi,  
*Une farouche liberté,*  
août 2020

“



# L'objectif de ce rapport est de :

- p. 14 ..... Définir les violences sexistes et sexuelles**
- p. 23 ..... Identifier les situations d'urgence, signaux d'alerte et connaître les dispositifs d'aide et de signalement**
- p. 34 ..... Faire un état des lieux de la situation aux Glénans, ainsi que des actions mises en place et des engagements de l'association**

Ces dernières années, de nombreux témoignages dans tous les milieux sociaux et professionnels, y compris celui du sport, ont mis en lumière l'ampleur des violences sexistes et sexuelles. Alors que l'on imaginait peut-être que la situation s'améliorait en France, le rapport du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes publié en janvier 2023, nous rappelle une « situation alarmante » et « dresse le constat d'une société française qui demeure très sexiste dans toutes ses sphères »<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Pierre-Brossolette, S. (2023). Rapport annuel 2023 sur l'état des lieux du sexisme en France. Haut conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes,

L'association Les Glénans, acteur historique de la mixité dans la voile, s'engage fermement contre tout acte de violence ou de discrimination et pour créer une culture commune de respect et d'égalité pour toutes et tous.







# Prévenir les violences sexuelles dans le sport

Les violences se rencontrent dans toutes les disciplines sportives et à tous les niveaux de pratique : mineur.e.s, adultes, licencié.e.s ou pratiquant.e.s libres, amateur.ice.s ou sportif.ve.s confirmé.e.s.

Cependant, nous ne sommes pas toutes et tous confronté.e.s aux violences de la même manière. **Certaines personnes, de par leur identité de genre ou son expression, leur orientation sexuelle réelle ou présumée, leur couleur de peau ou autres, y sont plus vulnérables.**

C'est pourquoi même si nous ne sommes pas directement victimes d'une situation de discrimination ou de violence, il est indispensable d'y être vigilant et de réagir quand on en est témoin.



# De quoi parle-t-on ?

Les violences sexistes et sexuelles sont ancrées dans les rôles que la société attribue aux femmes et aux hommes et existent au sein de relations de pouvoir inégalitaires.

**Elles désignent tout acte sexuel, à connotation sexuelle ou mettant en cause la sexualité, l'identité de genre ou son expression <sup>2</sup>.**

Elles peuvent causer aux individus des souffrances physique et/ou psychologiques et comprennent la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, dans la sphère publique comme dans la vie privée.

Elles font partie d'un continuum d'attitudes, de propos et de comportements fondés sur des stéréotypes qui légitiment des rôles de genre différenciés et créent des normes de « masculinité et de féminité » <sup>3</sup>. Ces stéréotypes sont directement ou indirectement dirigés contre une personne ou un groupe de personnes à raison de leur genre. Ils outillent les violences, les discriminations et les inégalités. **Ils contribuent à créer une culture de l'impunité et de banalisation des violences sexistes et sexuelles.**

---

<sup>2</sup> Conseil de l'Europe. (s. d.). Accueil. Convention d'Istanbul, Lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. <https://www.coe.int/fr/web/istanbul-convention/>

<sup>3</sup> Déconstruction des stéréotypes et préjugés. (2017, 16 février). Défenseur des Droits. <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/outils/deconstruction-des-stereotypes-et-prejuges>





## Quelques chiffres du sexisme en France en 2023<sup>4</sup> :

**80%** de la population estime que « *les femmes et les hommes ne sont pas égaux en pratique dans le monde professionnel* »

**41%** des françaises ont « *déjà subi des sifflements ou actes déplacés de la part d'un homme* »

**37%** des françaises ont « *déjà subi un rapport sexuel non consenti* »

### Et chez les jeunes ?

En dépit d'une sensibilité accrue aux inégalités de genre dans la société française, le HCE constate un ancrage plus fort des clichés masculinistes chez **les 25-34 ans** :

**23%** des hommes de cette tranche d'âge affirment « *qu'il faut parfois être violent* », et

**20%** « *qu'il faut vanter ses exploits sexuels auprès de ses amis* » ...

... pour être respecté en tant qu'homme dans la société

<sup>4</sup> Pierre-Brossolette, S. (2023). Rapport annuel 2023 sur l'état des lieux du sexisme en France. Haut conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes.



# Une discrimination, c'est quoi ?

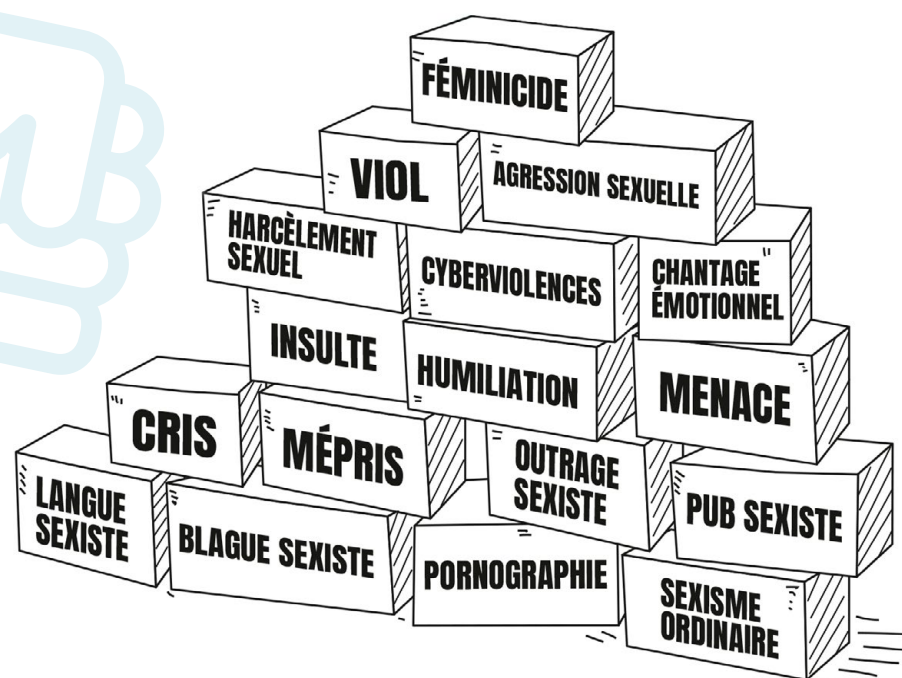
Une action ou une décision ayant pour effet de traiter de manière négative une personne en raison de :



<sup>5</sup> Livret « Sensibilisation » version numérique. (s. d.), Outil de sensibilisation calameo.com.  
<https://fr.calameo.com/read/006570843a14cad20e07d>



# Les violences sexistes et sexuelles, c'est quoi ?<sup>6</sup>



<sup>6</sup> Plus jamais sans mon accord. (s. d.). Centre Hubertine Auclert.  
<https://www.plusjamaisansmonaccord.com>

## L'outrage sexiste

Le fait d'imposer à une personne tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui soit porte atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant, soit créé à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

→ Article 621-1 du Code pénal, **amende de 750 €.**

## Les cyberviolences<sup>7</sup>

Désignent les violences qui se déploient en ligne : insulter en ligne, contrôler son/ sa partenaire en le/la surveillant en ligne, envoyer sans prévenir des photos de son sexe, publier du contenu intime sans l'accord.

→ Article 226-2-1 du Code pénal, **2 ans d'emprisonnement, amende de 60 000 €.**

## L'agression sexuelle

Toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise. Tout attouchement imposé des parties intimes du corps (les fesses, les seins, les cuisses et la bouche) sans le consentement de la personne concernée est une agression.

→ Article 222-22 du Code pénal, **5 ans d'emprisonnement, amende de 75 000 €.**

<sup>7</sup> <https://violences-sexuelles.info/comprendre-definitions-loi/#1564333536243-ee3eae8-f1fa>

<sup>8</sup> Cours d'appel d'Orléans, 7 février 2015

## L'exhibition sexuelle et le voyeurisme

L'exhibition sexuelle imposée à la vue d'autrui dans un lieu accessible aux regards du public.

→ Article 222-32, **1 an d'emprisonnement, amende de 15 000 €.**

Usage de tout moyen visant à observer les parties intimes d'une personne à son insu et sans son consentement, dès lors que celles-ci sont cachées par des habits ou la présence de la victime dans un lieu clos.

→ Article 226-5 du Code pénal, **1 an d'emprisonnement, amende de 15 000 €.**

## Le harcèlement sexuel

Des propos ou comportements à connotation sexuelle répétés qui soit portent atteinte à la dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante

Le fait même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but d'obtenir un acte de nature sexuelle.

→ Article 222-33 du Code pénal, **2 ans d'emprisonnement, amende de 30 000 €.**

Harcèlement environnemental ou d'ambiance : sans être directement visée la victime subit les provocations et blagues obscènes et vulgaires qui lui deviennent insupportables<sup>8</sup>.

## Le viol

Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol.

→ Article 222-23 du Code pénal, **15 ans de réclusion criminelle.**





# Les circonstances aggravantes

Il existe pour certaines infractions  
des circonstances aggravantes, augmentant  
la peine maximale encourue :

## → Si une violence est commise :

- Par une personne **abusant de l'autorité**  
que lui confèrent ses fonctions.
  - Par plusieurs personnes **agissant en qualité**  
**d'auteur ou de complice** (en réunion).
  - Par une personne agissant **en état d'ivresse** manifeste  
**ou sous l'emprise manifeste de produits stupéfiants.**
- Article 222-13 du Code Pénal
- **Un crime ou délit précédé, accompagné ou suivi de propos,**  
**écrits, images, objets ou actes qui portent atteinte à l'honneur**  
**de la victime** à raison de son sexe, son orientation sexuelle  
ou identité de genre vraie ou supposée.

Article 132-77 du Code pénal

## → Victime mineure

Lorsque la personne victime est :

- un.e mineur.e de moins de 15 ans,
- ou un.e mineur.e ayant entre 15 et 18 ans,  
s'il existe une relation d'autorité ou que  
la personne majeure abuse de l'autorité  
que lui confèrent ses fonctions

**Le crime (viol) ou délit (agression ou atteinte sexuelle)**  
**est caractérisé automatiquement, sans démontrer**  
**l'existence d'une violence, contrainte, menace ou surprise.**





# Le consentement, un accord volontaire

- ✓ **donné librement** : la personne concernée doit pouvoir donner son consentement sans subir de contrainte extérieure (menaces, manipulation, pression, peur ou surprise). Il ne peut pas être donné par un tiers. Certaines circonstances empêchent une personne de pouvoir donner son consentement, telles qu'être endormi.e, inconscient.e ou une consommation excessive d'alcool ou de stupéfiants.
- ✓ **éclairé** : une relation sexuelle n'est pas consentie si l'une des personnes ment, dissimule ou omet certaines intentions.
- ✓ **spécifique** : consentir à certains actes ce n'est pas consentir à d'autres. En cas de doute, il faut poser la question, être à l'écoute, et toujours respecter les limites de l'autre.
- ✓ **réversible** : le consentement peut être retiré à tout moment. On peut changer d'avis la veille pour le lendemain ou au milieu d'une relation.
- ✓ **enthousiaste** : Il faut un grand « oui » qui s'exprime activement<sup>9</sup>. Un « Non » peut s'exprimer de diverses manières : éviter un regard, s'éloigner, ne pas répondre à des messages, repousser d'une main.

Un silence ne vaut pas consentement :  
des effets de sidération, de peur ou de dissociation  
peuvent empêcher la personne victime de réagir ou  
de s'exprimer, cela ne veut pas dire qu'elle est consentante.

**Sans consentement, il s'agit d'une violence.**

<sup>9</sup> Qu'est-ce que le consentement ? (s. d.). crisp-frontend. <https://www.lecrips-idf.net/consentement-sexuel> Violences sexuelles | Arrêtons les violences. (s. d.). <https://arretonslesviolences.gouv.fr/besoin-d-aide/violences-sexuelles>





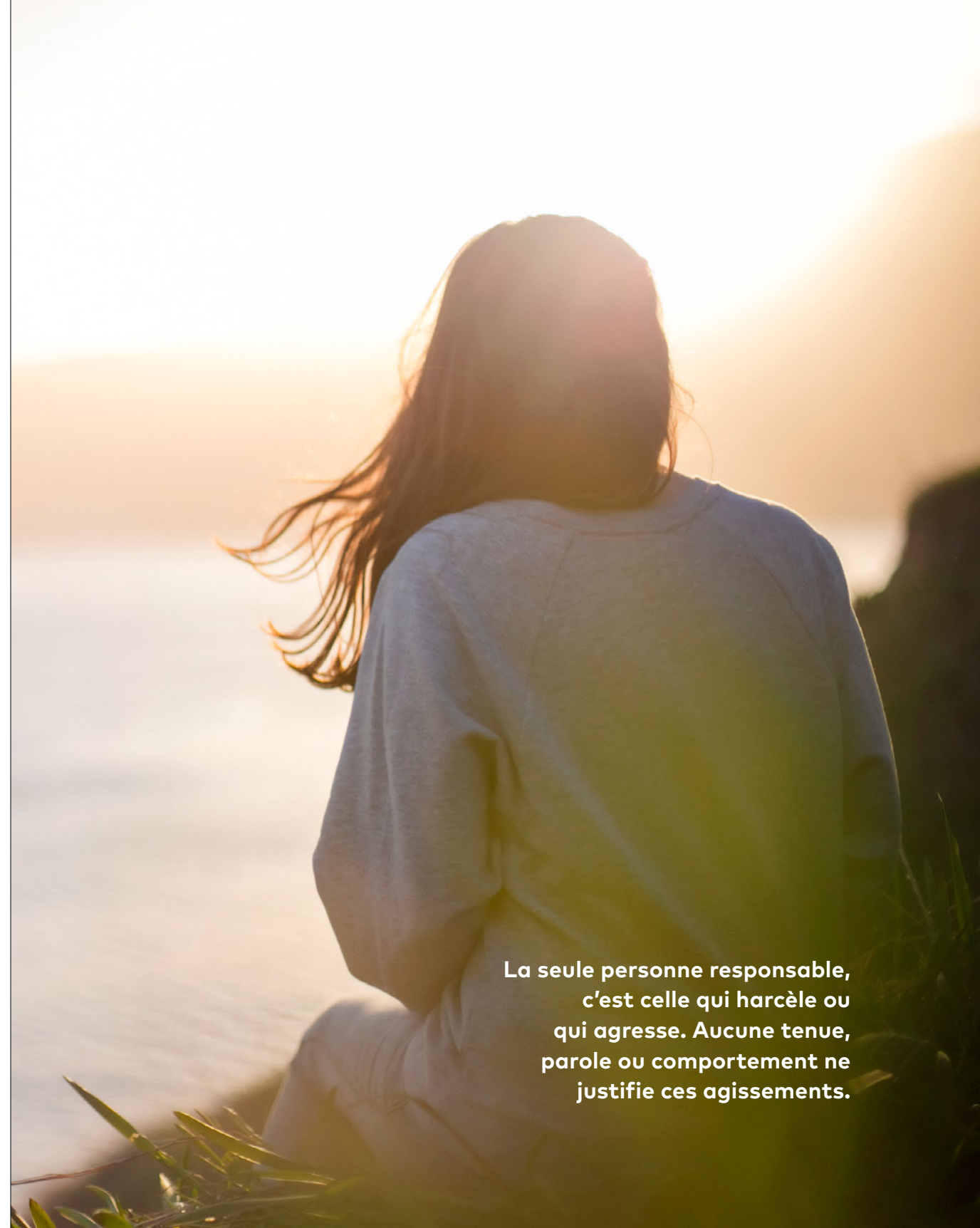
# Les mécanismes des violences

**Isolement, dévalorisation, inversion de la culpabilité, menace, peur, assurer son impunité.**

Chaque situation est différente et spécifique, mais on y retrouve souvent **des mécanismes similaires**, qui peuvent **s'entremêler et se chevaucher**.

Les personnes victimes peuvent se sentir isolées, dévalorisées ou menacées, voir même coupable des violences subies. L'agresseur place alors la responsabilité de la violence sur une tenue, une parole ou un comportement de la victime. Et enfin qu'il/elle assure son impunité en apparaissant comme idéal.e, pour que les proches ou collègues n'envisagent pas les violences subies.

**La seule personne responsable, c'est celle qui harcèle ou qui agresse. Aucune tenue, parole ou comportement ne justifie ces agissements.**





# À bord, ne tolérons pas les violences

Face aux violences, vous n'êtes pas seul.e. Si vous êtes victime ou témoin d'une violence, vous pouvez contacter : [stop.violence@glenans.asso.fr](mailto:stop.violence@glenans.asso.fr)



## Je profite, je ressens bien-être, confiance et respect quand :

- Le temps de parole est réparti équitablement entre tous les stagiaires, notamment lors des debriefs collectifs.
- Les séances permettent à chacun.e de pratiquer, de faire des erreurs, sans devoir s'imposer et parler plus fort que les autres. Je me sens valorisé.e dans ma pratique.

- Les tâches collectives sont équitablement réparties.
- Mon espace d'intimité est respecté, je me sens à l'aise quand je me change.
- Mon corps m'appartient, mon accord est demandé lors d'un geste technique ou d'un contact physique dû à la pratique sportive (ressalage, monter sur le zodiac...)
- Je peux vivre sans crainte mon orientation sexuelle ou mon identité de genre.



## Je ressens un malaise ou une gêne quand :

- On empiète sur mon apprentissage, on me donne de l'aide sans que je l'aie demandé, ni exprimé le besoin (on me reprend les écoutes des mains par exemple).
- Mon encadrant.e ne répond pas à mes questions, n'est pas à l'écoute de mes appréhensions.
- Les tâches ne sont pas équitablement

- réparties entre les équipier.e.s, on m'assigne systématiquement à certaines tâches.
- Je dois m'imposer pour participer aux séances.
- On m'impose la mixité dans ma cabine.
- Je suis gêné.e par la consommation excessive d'alcool ou de tabac sur mon bateau, ou par le manque d'hygiène à bord.
- Les toilettes sont inaccessibles ou sales, ou je n'ai pas d'espace pour me changer.
- Une personne à bord m'interpelle de manière familière « mon petit », « ma puce », « ma mignonne ».

Je peux dire STOP et en parler, je ne suis pas seul.e



## Je me protège, je demande de l'aide. Un danger existe, j'ai peur quand :

- On me refuse un arrêt au port ou une escale alors que j'en exprime le besoin.
- Je me sens seul.e et isolé.e, moqué.e ou harcelé.e.
- Une personne à bord me demande une faveur sexuelle, même sur le ton de la rigolade, en échange de quelque chose (validation du niveau, ...) ou me fait du chantage.

- Je reçois des messages de haine en ligne, on diffuse des photos intimes de moi sur les réseaux sociaux.
- Je suis mineur.e et un.e adulte encadrant.e cherche à me séduire, à rester seul.e avec moi.
- Une personne à bord profite de son autorité à bord pour me « draguer », ou profite d'une proximité physique pour toucher mes parties intimes (bouche, cuisses, fesses, poitrine ou sexe).
- On me demande de toucher, caresser ou embrasser les parties intimes d'une autre personne.
- Je subis un rapport sexuel.



# Qui contacter ?



## Numéros d'urgence (24 h / 24 - 7 j / 7)

17 ..... (Police)  
112 ..... (Urgence européenne)  
196 ..... (Secours en mer)



## Enfance en danger (24 h / 24 - 7 j / 7)

119 ..... (Numéro national  
prévention et  
protection des enfants)



## Un signalement au sein des Glénans :

— [stop.violence@glenans.asso.fr](mailto:stop.violence@glenans.asso.fr) (24 h / 24 - 7 j / 7) :

Cette adresse, communiquée sur l'ensemble de nos sites et de nos bateaux, permet de signaler toute violence vécue ou dont vous auriez pu être témoin. Elle garantit la traçabilité du signalement, la confidentialité des informations recueillies et permet d'agir sans délais.



## Un signalement en dehors des Glénans :

— [signal-sports@sports.gouv.fr](mailto:signal-sports@sports.gouv.fr)  
(Ministère des Sports)  
— [stop.violence@ffvoile.fr](mailto:stop.violence@ffvoile.fr)  
(Fédération Française de Voile)

Plateforme du ministère de l'Intérieur pour  
signaler les violences sexistes ou sexuelles  
(contact avec police ou gendarmerie) :  
— [www.service-public.fr/cmi](http://www.service-public.fr/cmi) (24 h / 24)



## Écoute et informations

— 3919 (Violences femmes infos - 24 h / 24 - 7 j / 7)  
— 116 006 (Numéro d'aide aux victimes - 7 j / 7 de 9 h à 19 h)

Colosse au pied d'argile, association spécialisée sur les violences dans le sport :  
— [www.colosse.fr](http://www.colosse.fr) (par écrit : [www.colosse.fr/contact](http://www.colosse.fr/contact) - par téléphone : 07 50 85 47 10)

Pour plus  
de contacts,  
d'informations  
ou de ressources :







# Pourquoi briser le silence ?

## Parce que c'est votre droit.

- **Car les violences sexistes et sexuelles ne sont pas tolérables et sont interdites par la loi.** Les représentations, stéréotypes, le sexisme ordinaire et commentaires du type « *C'est une blague* », « *Il n'y a pas mort d'homme* », « *Vous devriez plutôt être flattée* » banalisent les violences et leurs impacts.
- **Pour être aidé.e et pour vous protéger, car en parler peut être libérateur.**
- **Pour ne plus être isolé.e.**
- **Pour mettre un terme à l'impunité.**
- **Pour que cela ne recommence pas, pour que ça n'arrive pas à quelqu'un.e d'autre.**



### Mineur.e.s : obligation de signalement

« Toute personne est tenue de signaler les actes de violences à caractère sexuel porté à sa connaissance par la victime ou par une personne à qui la victime s'est confiée »

Article 434-3 Code pénal, 3 ans d'emprisonnement, amende de 45 000 €

### Que faire ?

- **Contacter le 119** pour être conseillé.e. et orienté.e.
- **En parler à une personne référente** (chef.fe de base, responsable de site)
- **Contacter l'adresse mail** : [stop.violence@glenans.asso.fr](mailto:stop.violence@glenans.asso.fr)



# Identifier les signaux d'alerte

! **Un changement de comportement soudain et inhabituel.**

! **Une souffrance exprimée.**

! **Des comportements de repli.**

Perte de confiance en soi et envers les autres. Perte d'intérêt pour la pratique sportive. Perte d'appétit. Évitement vis-à-vis de l'encadrant.e, du personnel de la structure, des autres sportif.ve.s. Isolement au sein du groupe, repli sur soi. Comportements autodestructeurs. Propos suicidaires. Signes de régression (troubles du sommeil, absence de concentration, baisse des performances, retards répétés, absentéisme...).

! **Des comportements excessifs.**

Surinvestissement ou abandon. Boulimie ou anorexie. Sur-habillage du/de la sportif.ve.





# Comment réagir ?

Ces mots sont les gestes de premier secours lorsqu'une personne est victime de violences :

« Je te crois »

« Tu as bien fait de m'en parler »

« Tu n'y es pour rien »

« La loi l'interdit ... »

= le but est d'inverser les mécanismes des violences :

- pour inverser l'isolement
- pour la revaloriser



# Comment faire un signalement ?

**Notre priorité est de mettre la personne victime sous protection physique et psychologique, d'écarter l'agresseur et de signaler les faits aux autorités compétentes. Nous l'orientons vers des services adaptés, et si la personne le souhaite, en respect de son état psychologique, vers un dépôt de plainte.**

Les signalements sont systématiquement transmis à l'autorité administrative (Ministère des Sports) qui conduit une enquête administrative.



## Auprès de la justice :

Dépôt de plainte auprès de la gendarmerie ou police

### Procédure pénale

Les Glénans peuvent orienter, toujours dans le respect de l'état psychologique de la personne victime, vers des structures d'accompagnement dans ces démarches.

**ET / OU les 2 procédures sont indépendantes l'une de l'autre**



## Auprès des Glénans :

- auprès du/de la responsable de site ou le/la chef.fe de base
- auprès de l'adresse mail: [stop.violence@glenans.asso.fr](mailto:stop.violence@glenans.asso.fr)

### Procédure disciplinaire

Le signalement est traité avec une absolue confidentialité par une cellule constituée de responsables de l'association formé.e.s aux VSS et de son conseil juridique.

**Le signalement auprès [stop.violence@glenans.asso.fr](mailto:stop.violence@glenans.asso.fr) déclenche une procédure interne afin de :**

### → S'assurer que la personne victime est en sécurité :

en intervenant dans les plus brefs délais si le signalement alerte sur un stage en cours, et en permettant l'accompagnement de la personne victime dans les meilleures conditions.

### → Caractériser les faits témoignés et agir en conséquence :

- **en cas d'outrage sexiste :** obligation de suivre une formation aux violences sexistes et sexuelles
- **en cas de harcèlement, d'agression ou de viol :** l'association prononce une suspension à titre conservatoire au titre de l'obligation de sécurité des pratiquant.e.s, le temps de l'instruction par l'autorité administrative et/ou l'autorité judiciaire en cas de dépôt de plainte.



# État des lieux aux Glénans en 2022

Signalements effectués auprès de l'adresse mail [stop.violence@glenans.asso.fr](mailto:stop.violence@glenans.asso.fr) sur l'année 2022 :

| Nature du signalement | Nombre de signalements |
|-----------------------|------------------------|
| Outrage sexiste       | 6                      |
| Voyeurisme            | 1                      |
| Harcèlement           | 6                      |
| Agression             | 5                      |
| Viol                  | 1                      |
| Non catégorisé        | 3                      |
| <b>Total</b>          | <b>22</b>              |

Une réalité et un vécu existent derrière chacun de ces chiffres.

Pour rappel : **1 signalement** en 2019, **5 signalements** en 2020, **8 signalements** en 2021, **22 signalements** en 2022

Un nombre de signalements croissant chaque année, qui découle d'une meilleure visibilité du dispositif de signalement, ainsi qu'un abaissement du seuil de tolérance : aucune situation sexiste n'est anodine car toutes peuvent être le terreau de violences.





# Actions de prévention aux Glénans en 2022

## ⚡ Un accompagnement par deux structures spécialisées : Accordia et Colosse au pied d'argile :

- 10 journées de formation animées par le cabinet Accordia, pour 120 personnes formées (personnels des bases, encadrant.e.s, éducateur.ice.s sportifs BPJEPS).
- Des formations animées par l'association Colosse au pied d'argile sur l'accueil de la parole.

## ⚡ Une formation des encadrant.e.s :

Une formation aux violences sexistes et sexuelles généralisée sur les Formations Pédagogiques Initiales, afin que l'ensemble des futur.e.s encadrant.e.s y soient sensibilisé.e.s.

## ⚡ Un renforcement de la visibilité du dispositif de signalement :

Un affichage harmonisé et systématisé sur l'ensemble des bases et bateaux de croisière afin de renforcer la visibilité de : [stop.violence@glenans.asso.fr](mailto:stop.violence@glenans.asso.fr).

## ⚡ Des actions de prévention auprès des adhérent.e.s :

Lors des réunions moniteur.ice.s, et des discours d'accueil : l'ensemble des encadrant.e.s et stagiaires sont informé.e.s de la tolérance zéro et des contacts ressources.







# Pour une pratique de la voile sans violences

Les Glénans s'engagent à agir fermement contre toutes les formes de violences en instaurant un ensemble d'actions concrètes sur les bases et lors des stages en embarqué, mais aussi dans la formation de nos encadrant.e.s. Nous œuvrons également pour faire évoluer les représentations à travers nos communications, et en recherchant la parité au sein de notre association.

Le projet des Glénans s'est construit depuis la création de l'association autour de valeurs humanistes de vie collective, de transmission et de partage. Les valeurs d'égalité, de respect et de tolérance structurent notre organisation et sont des éléments fondamentaux de notre engagement.

**Les qualités émancipatrices de la pratique de la voile et du sport ne sont pas à prouver :** prendre confiance en soi, travailler et communiquer au sein d'un collectif, gérer un équipage, appréhender des conditions météorologiques et de navigation parfois difficiles, ne sont que quelques exemples des **capacités que l'on acquiert en navigant.**

Cependant, ce projet historiquement mixte ne nous **prémunit pas des maux de nos sociétés et des inégalités qui la jalonnent.** Dès le plus jeune âge, nous apprenons à nous comporter et à communiquer selon des codes sociaux, des représentations genrées qui dictent nos manières de faire, de penser, de nous habiller et définissent ainsi des normes de « féminité » et de « masculinité ».

Dans le monde, seulement **1,28 % des marins sont des femmes**<sup>10</sup>. Le milieu maritime, ses dangers, les aspects techniques et mécaniques, la force physique supposément nécessaire pour gérer un bateau, et la gestion d'un équipage sont **encore associées à des valeurs supposément « masculines »**<sup>11</sup>.

**On le constate dans les chiffres :** si une majorité de stagiaires des Glénans souhaitent revenir en tant que bénévoles, les hommes se projettent majoritairement en tant que moniteurs, tandis que les femmes se projettent davantage sur des postes terrestres<sup>12</sup>. De plus, 30 % des stagiaires féminines estiment avoir vécu une situation qui les a mises mal à l'aise sur un stage<sup>13</sup>, tels que des propos ou des comportements déplacés ou une répartition inégale des tâches à bord. Dès que l'on monte dans les niveaux de pratique, le nombre de femmes chute drastiquement, et ce aux Glénans comme en dehors<sup>14</sup>. En France, 19,9 % des professionnel.le.s de la voile sont des femmes<sup>15</sup>.

<sup>10</sup> Seafarer Workforce report, The Global supply and demand for seafarers in 2021, <https://www.bimco.org/news/priority-news/20210728---bimco-ics-seafarer-workforce-report>

<sup>11</sup> Schmitt, A. (2021, 8 janvier). Vendée Globe : quand les femmes prennent la barre. The Conversation. <https://theconversation.com/vendee-globe-quand-les-femmes-prennent-la-barre-152185>

<sup>12</sup> Enquête de satisfaction des stagiaires

<sup>13</sup> Sondage effectué par les Glénans

<sup>14</sup> Women in sailing strategic review : (2019). World Sailing Trust. <https://1pr9da.n3cdn1.secureserver.net/wp-content/uploads/WSTWiSStrategicReviewReport2019PrintAW-25866.pdf>

<sup>15</sup> [https://doc.sportsdenature.gouv.fr/doc\\_num.php?explnum\\_id=1107](https://doc.sportsdenature.gouv.fr/doc_num.php?explnum_id=1107)





# État des lieux de la mixité aux Glénans

Féminisation et violences sexistes et sexuelles ne sont évidemment pas synonymes, mais les statistiques démontrent que l'immense majorité des agresseurs sont des hommes. De plus, le monde du sport, ainsi que celui du nautisme, a longtemps été un univers fait par des hommes pour des hommes, excluant de fait les réalités de celles et ceux ne collant pas à la norme du « navigateur ».

”

*Quand on est plus nombreuses,  
on peut vraiment faire bouger les choses,  
créer une force collective, résister  
aux pressions, augmenter notre niveau  
de vigilance, créer un véritable  
contre-pouvoir.*

**Béatrice Barbusse,**  
sociologue du sport  
et vice-présidente de la FFH<sup>16</sup>

“

<sup>16</sup> Lutte contre les violences sexuelles : « La féminisation des fédérations sportives fait partie de la solution », Le Monde, entretien avec Béatrice Barbusse le 12 octobre 2022



# Aux Glénans, où en sommes-nous fin 2022 ?

## Stagiaires

- **36 % de femmes**
  - niveau 1 : 42 % de femmes (vs 39 % en 2019)
  - niveau 4 : 30 % de femmes (vs 25 % en 2019)
- **différence par pratique :**
  - voile légère : 41 % de femmes (vs. 36 % en 2019)
  - contre 35 % en croisière (contre 32 % en 2019)

## Monitrices

- **24,4 % de femmes,**  
tous supports et tous statuts confondus,  
contre 19,9 % des professionnel.le.s  
de la voile, hors Glénans<sup>17</sup>
- **en croisière :** 22 % de femmes (vs 21 % en 2019)
- **en voile légère :** 30 % de femmes (vs 32 % en 2019)

<sup>17</sup> Enquête : Mieux connaître les professionnel·les de l'encadrement de la voile (2022).  
[https://doc.sportsdenature.gouv.fr/doc\\_num.php?explnum\\_id=1107](https://doc.sportsdenature.gouv.fr/doc_num.php?explnum_id=1107)







→ **Sur les stages 100 % féminins**

L'objectif de ces stages est de pratiquer la voile entre femmes, dans un cadre dépourvu de stéréotypes de genre et permettant à chacune de se projeter à tous les postes à bord, ainsi que dans le rôle de cheffe de bord ou de monitrice<sup>18</sup>.

→ **Quelques chiffres pour l'année 2022**

51 personnes ont participé à ces stages 100 % féminins en 2022, sur des stages allant du niveau débutant, à l'équipè.e polyvalent.e et au stage niveau chef.fe de bord.

---

<sup>18</sup> <https://voilesetvoiliers.ouest-france.fr/formation/les-glenans/l-ecole-de-voile-des-glenans-organise-des-stages-croisiere-100-feminin-5c5e9e0a-569d-11ed-aecb-a9a6711ea19d>





# Nos engagements pour 2023

**Depuis 2019 Les Glénans mettent en œuvre des actions à différents niveaux pour prévenir et lutter contre les violences ainsi que pour accompagner la libération de la parole. Pour cela, un changement en profondeur est nécessaire afin de faire évoluer nos représentations et de mettre le cap vers une culture inclusive et respectueuse de toutes et tous.**

## Dans nos communications

### Dans nos communications écrites

- ✓ Promouvoir une communication dépourvue de stéréotypes de genre.
- ✓ Mettre en avant des portraits de figures féminines pour faire évoluer nos représentations.
- ✓ Rédiger et publier des posts et articles dédiés sur nos réseaux sociaux et site internet.

### Dans nos communications orales

- ✓ Informer largement sur la politique zéro tolérance de l'association.
- ✓ Proposer des discours d'accueil harmonisés qui informent et sensibilisent l'ensemble des adhérent.e.s aux violences sexistes et sexuelles, à l'adresse mail stop.violence et aux contacts sur base en cas de problème lors d'un stage.

---

## Dans l'organisation des stages

### Dans notre organisation sur les sites :

- ✓ Créer un cadre de vie et d'apprentissage inclusif.
- ✓ Proposer systématiquement des solutions d'hébergement non-mixtes sur les sites à terre.
- ✓ Mettre à disposition des produits hygiéniques sur les sites et sur les bateaux de croisière.
- ✓ Proposer des espaces d'intimité pour les navigations à la journée (toilettes mobiles).

### En embarqué :

- ✓ Rappeler les règles de vie à bord, afin de réguler l'utilisation des espaces, la répartition des tâches à bord, une équité de temps d'apprentissage ainsi que le droit à l'erreur.



### Dans la formation des encadrant.e.s

#### Généraliser la formation et sensibilisation aux VSS :

- ✓ Un point dédié lors des réunions moniteur.trice.s en début de stage :
  - Définition des violences sexistes et sexuelles et de leur réalité juridique,
  - Rappel des règles de vie à bord : partage des espaces communs, répartition des tâches collectives, accessibilité et propreté des sanitaires, droit à l'erreur et à son temps d'apprentissage par exemple.
- ✓ Des séances de formation aux violences sexistes et sexuelles animées lors des Formations Pédagogiques Initiales, sur l'ensemble des modules de Formation continue ainsi que lors des formations BPJEPS et BPEEDD.

### Dans notre offre de stages

- ✓ Des stages 100 % féminins ont été expérimentés en 2022 et seront reconduits, avec une offre élargie en 2023 : 40 stages prévus, pour 200 participantes.





# Pour aller plus loin...

Tu veux t'informer ?

Scanne le QR code ou [clique ici](#) pour accéder à des ressources sur :

- des structures associatives (écoute, information, soutien)
- les violences sexistes et sexuelles
- le consentement, la vie sexuelle et affective
- la protection de l'enfance
- les violences dans les champs du sport et de l'animation
- les violences envers les personnes LGBTQ+



## Sur les structures d'écoute, d'information et de soutien

- [Centre National d'information des droits des femmes et des familles](#)
- [Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail](#) (AVFT)
- [Viol femmes informations \(CFCV\)](#) : 0 800 05 95 95

## Sur les violences sexistes et sexuelles

- [Les ressources du centre Hubertine Auclert](#)
- [Le site Informations violences sexuelles](#)
- [Le documentaire H24 : « 24 h dans la vie d'une femme »](#)
- [Le collectif féministe Nous Toutes](#)

## Sur le consentement, la vie sexuelle et affective

- [La campagne #plusjamaissansmonaccord](#)
- [Le petit manuel « Sex Education »](#)
- [Le tchat « En avant toutes »](#)

## Sur la protection de l'enfance

- [Le numéro national 119](#) pour Enfance en danger
- [L'association Colosse au pied d'argile](#)
- [L'association Enfant bleu](#)

## Sur le sexisme et les violences dans le champ du sport et de l'animation

- [L'enquête Disclose « Le revers de la médaille »](#)
- [L'outil « Réglo'sport »](#) du Comité paralympique français
- [La page « Éthique sportive »](#) du Ministère chargé des sports et des Jeux Olympiques
- [La page Prévention des violences](#) de la Fédération Française de Voile

## Sur les violences contre les personnes LGBTQ+

- [L'association SOS Homophobie](#)
- [« C'est comme ça »](#) (un site de l'association SOS Homophobie)





[stop.violence@glenans.asso.fr](mailto:stop.violence@glenans.asso.fr)